



Communiqué de presse

Toulouse, Pau, le jeudi 23 août 2018

## **PARTICIPATION DU PUBLIC SUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE RENFORCEMENT DE DEUX OURSES DANS LES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES A L'AUTOMNE 2018**

### **La consultation publique**

Démarrée le 25 juin 2018, la participation du public sur le dossier de demande de renforcement de deux ourses dans les Pyrénées-Atlantiques (64) à l'automne 2018 a pris fin le 25 juillet 2018 à 12h.

Cette phase de consultation a consisté en une « *mise à disposition du public par voie électronique* », selon des modalités permettant au public de formuler des « *observations* ». La réglementation impose une durée de consultation de 15 jours minima. Il a été fait le choix de porter cette durée à un mois du fait de la période estivale.

La mise en ligne est intervenue le 25 juin 2018 à 8h00 et la consultation du public s'est étendue jusqu'au 25 juillet 2018 à 12h00. Des documents en espagnol ont également été mis en ligne.

Le premier message a été reçu le 25/06 à 9h57 et le dernier le 25/07 à 12h00.

### **Les résultats**

5970 réponses ont été enregistrées. 26,5 % des avis émanent des départements pyrénéens dont 10,9 % Pyrénées Atlantiques.

La majorité des contributions sont en faveur du renforcement de deux ours dans les Pyrénées-Atlantiques (64) quelle que soit l'échelle retenue :

- France entière : 88,9 %
- 6 départements pyrénéens : 71,6 %
- Département des Pyrénées-Atlantiques : 58,1 %
- Communes béarnaises classées en zone montagne: 58,6 %

L'argumentaire pour le renforcement de la population ursine est dominé par des préoccupations écologiques, patrimoniales, éthiques et économiques.

Au total, dans la France entière, les participations défavorables à la réintroduction de l'ours sont au nombre de 534, soit 8,9 %. Le pourcentage d'avis défavorables s'élève à 25,4% (402 contributions) dans les 6 départements pyrénéens et à 38,2% (249 contributions) dans les Pyrénées-Atlantiques. Les raisons mises en avant sont dans l'ordre : une incompatibilité de cette action avec le pastoralisme, une atteinte au développement de la région et à sa sécurité ainsi qu'une action inutile et coûteuse.

Il a été enregistré 8 positions neutres et 122 participations sont irrecevables suite à des doubles envois ou des erreurs.

<b>Contributions</b>	<b>Avis favorables %</b>	<b>Avis défavorables %</b>
Toutes	88,9	8,90
6 départements pyrénéens	71,6	25,4
Département des Pyrénées Atlantiques	58,1	38,2
Communes béarnaises classées en zone de montagne	58,6	41,4

### **Les différentes étapes de la concertation**

- Depuis 2012 : concertations pour l'élaboration de la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité et de son volet Ours menées par le préfet de massif au sein du Comité de Massif avec les parties prenantes : Élus, services de l'État, représentants de la profession agricole, professionnels de la montagne, associations... ;

- 2013 : Réalisation de l'expertise collective scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle sur « L'Ours brun dans les Pyrénées » (réactualisée en 2018) ;

- 2014 : Réunion de groupes de travail afin d'élaborer des propositions d'actions pour le volet Ours brun de la SPVB (Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité) et présentation à la commission permanente du comité de massif ;
- le 1<sup>er</sup> juillet 2016 : vote du comité de massif où les mesures d'accompagnement et de gestion de la population d'ours n'ont pas suscité de débat. En revanche, le sujet sensible du renforcement de la population a donné lieu à un vote partagé (50/50) ;
- du 15 février au 08 mars 2017 : consultation du public sur le projet de plan d'actions Ours, dans sa dernière phase de construction, avec une majorité (95,2%) pour un programme de renforcement de deux ourses ;
- mai 2018 : après sa validation par le ministre de la transition écologique et solidaire, publication du plan d'actions Ours brun 2018-2028 qui prévoit le renforcement de la population d'ours sur le territoire avec la réintroduction de deux ourses dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- mai-juin 2018 : sur mission du ministre de la transition écologique et solidaire, le préfet des Pyrénées Atlantiques dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et les élus locaux pour identifier les conditions de réussite de ce renforcement, en particulier concernant la protection des troupeaux et du pastoralisme ;
- juin 2018 : le dossier de demande d'autorisation d'introduction est adressé au préfet du département des Pyrénées-Atlantiques par l'ONCFS ;
- du 25 juin au 25 juillet 2018 : participation du public en ligne sur le renforcement de deux ourses et sur les modalités d'accompagnement nécessaires pour l'élevage ;
- août : analyse des 5970 contributions à la consultation publique sur le renforcement et publication de la synthèse de la participation du public.

**Contact :**

DREAL Occitanie : Brigitte PONCET : 06.07.41.05.75 / 05.62.30.26.33

PREFECTURE de REGION OCCITANIE : Elise LAFON : 06.85.80.22.14 / 05.34.45.36.17

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES : Vanessa CHARY : 06 88 67 65 19 / 05 59 98 24 10/16